

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

**PROCURATIONS :**

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

*Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**16 décembre 2025**

**FOURRIERE-REFUGE POUR ANIMAUX**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE DE LA  
FOURRIERE REFUGE INTERCOMMUNALE - APPROBATION DES TARIFS  
APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

L'article 34 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation par affermage de la fourrière-refuge communautaire, prévoit une indexation des tarifs à chaque échéance annuelle en application de la formule de calcul définie.

Après réception de la proposition d'indexation par le délégataire, l'évolution des tarifs pour 2026 est de 1,101 %.

Concernant les activités de gestion des chats errants pour le compte des communes du territoire et d'entreposage de cadavres d'animaux dans l'attente de leur crémation, il est précisé que les tarifs appliqués seront fixés directement dans les conventions passées avec les communes et établissements concernés.

Afin d'être applicables à effet du 1er janvier 2026, date anniversaire du contrat, et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 10 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les tarifs proposés dans la grille tarifaire ci-annexée. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** les tarifs proposés dans la grille tarifaire ci-annexée, applicables à la fourrière-refuge communautaire à compter du 1er janvier 2026.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **17 DEC. 2025**

Et de la publication le : **19 DEC. 2025**  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,



LECLERCQ Odile



## Grille tarifaire Fourrière refuge - année 2026

Prestations	Tarifs applicables au 01.01.2026	
	Prestations Fourrière Prix toutes taxes comprises	Prestations Refuge Prix nets de taxes
<b>Abandons de chiens et de chats</b>		
Abandon d'un chien au refuge	165,00 €	165,00 €
Abandon d'un chat au refuge	33,00 €	33,00 €
<b>Adoptions de chiens et de chats</b>		
Adoption d'un chien vacciné, identifié		165,00 €
Adoption d'une chienne vaccinée, identifiée		198,00 €
Adoption d'un chaton vacciné, identifié		55,00 €
Adoption d'un chat tatoué, vacciné et castré		121,00 €
Adoption d'une chatte tatouée, vaccinée et stérilisée		143,00 €
Adoption d'un chien vacciné, identifié âgé de 10 ans et plus		33,00 €
Adoption d'un chien vacciné, identifié présent depuis plus de 6 mois		33,00 €
Adoption d'un(e) chat(te) tatoué(e), vacciné(e), castré/stérilisée âgé(e) de 10 ans et plus		33,00 €
Adoption d'un(e) chat(te) tatoué(e), vacciné(e), castré/stérilisée présent(e) depuis plus de 6 mois		33,00 €
<b>Actes médicaux</b>		
Identification d'un chien ou d'un chat	78,00 €	
Vaccin rage + passeport	48,00 €	
Examen mordeur ou griffeur	92,00 €	
<b>Animaux égarés ou morts</b>		
Frais d'admission chien ou chat amené au refuge	77,00 €	
Frais de gardiennage d'un chien par jour	11,00 €	
Frais de gardiennage d'un chat par jour	9,00 €	
Dépôt de cadavre de chien	28,00 €	
Dépôt de cadavre de chat	11,00 €	
<b>Autres fournitures et prestations</b>		
Evaluation comportementale	165,00 €	
Pension petits chiens (<=30kg) (par jour)		14,00 €
Pension gros chiens (>=30kg) (par jour)		17,00 €
<b>Action solidaire</b>		
Adoption exceptionnelle à titre gratuit à destination d'une structure médicalisée / association oeuvrant en faveur de la cause animale ou de la médiation animale	Limité à deux chats / deux chiens par an	